

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 3 décembre 2024, le règlement numéro 555-24 modifiant le règlement 494-18 sur la gestion contractuelle sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal au 795, rue des Loisirs.

Le projet de règlement 555-24 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce quatorzième jour de novembre deux mille vingt-quatre.

La greffière-trésorière

Audrée Pelchat

Certificat de publication

Je, soussignée, résidant à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 11h00 et 12h00, le 14ième jour de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour de novembre deux mille vingt-quatre.

La greffière-trésorière

Audrée Pelchat